

Hôtel de Ville, le 02 mars 2020

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Relevé de décisions
Réunion publique Village Centre-Ville
Hôtel de Ville salle 206
Mercredi 26 Février 2020

Rédacteur : Hélène CHOPPIN, Chargée de Mission

Représentant de la Municipalité : Alain MAGNIN-LAMBERT, Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté

Représentants de la Municipalité excusés : Henda HAMZA, Adjointe au Maire déléguée aux Actions Caritatives, Nouveaux Arrivants, Jean-Simon PASADAS, Conseiller municipal chargé du Suivi des Demandes de Travaux et du Syndic

Représentants de la Ville : Emmanuel BARTIER, Directeur de la sécurité Publique, Laurent D'AVRINCOURT, Directeur Pôle Cadre de Vie

La réunion est présidée par Elisabeth DAYAU, Présidente du Conseil de Village Centre-Ville.

Présence de riverains, les coordonnées ont été recueillies.

Mot d'accueil de Madame Elisabeth DAYAU

Intervention de Monsieur Emmanuel BARTIER :

Comme l'ensemble des villages de la commune, la surveillance générale du village du Centre-Ville est assurée par la présence et l'intervention des forces des polices Municipale et Nationale de jour comme de nuit et tous les jours de la semaine, des caméras de vidéo-protection supervisent également le Centre-Ville.

Les infractions principales constatées sont le stationnement dangereux, gênant et les nuisances sonores (décret de décembre 1992 prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement).

Les conseillers réitèrent leur inquiétude concernant les nuisances sonores, le stockage du matériel et des containers sur la voie publique du Bar-Restaurant l'Adresse situé avenue du Général de Gaulle angle de la rue Hervet.

Monsieur BARTIER précise qu'il a rencontré le gérant afin de lui rappeler les consignes et les usages. Cet établissement respecte la réglementation pour la fermeture tardive du soir Une action est menée conjointement avec les services Voirie Propreté et Commerces pour essayer d'enrayer la situation.

Retour sur le travail des différentes commissions

Urbanisme : 3 comités de suivi de chantiers :

- 212, avenue Paul Doumer,
- Domaine Richelieu
- Villa 29, rue du Château

Quel est le devenir des locaux de l'ancienne Poste avenue Paul Doumer. Le Service Citoyenneté a transmis la demande au Service Urbanisme.

Sécurité : Voirie-Circulation :

Présentation de la cellule ALLO-VOIRIE

Adresser un courriel avec photo à allovoirie@mairie-rueilmalmaison.fr pour signaler un problème : dégradations, trous dans la chaussée, tags, encombrants, végétation débordante...

Ces signalements sont instruits sur un logiciel et sont directement traités par les services concernés, les requérants reçoivent accusé de réception de leur demande ainsi qu'un mail lors de la réalisation des travaux.

Chaque village a un référent qui est chargé de vérifier que les travaux aient bien été réalisés et peut également faire des signalements.

Le Conseil de Village revient sur sa demande concernant la modification de la temporisation du feu tricolore situé sur la RD 39 Boulevard Stell, angle rue du Gué, afin de dissuader les automobilistes d'utiliser la contre allée comme voie de délestage

Le Service citoyenneté a transmis aux Services Techniques pour étude auprès du département

Présentation du décret du 25 octobre 2019 qui modifie le Code de la Route pour encadrer l'usage des trottinettes électriques, des gyropodes, des mono roues.

<https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039272656>

Commerce et artisanat :

Changement de quelques enseignes :

- La boutique de vêtements Andy angle Paul Vaillant Couturier - Place de l'Eglise va être remplacée par une boutique de décoration.
- Le commerce Vent du Sud Place du Marché reste une épicerie fine.
- Prochaine ouverture d'un Barbier rue Maurepas à la place de Malibu (vêtements).

samedi 20 juin 2020 : Fête du Commerce

Du 03 au 13 avril 2020 les Journées Européennes des Métiers d'Art square de Fouquières: Le public peut découvrir, directement dans les ateliers, ces métiers dans leur étonnante diversité et rencontrer les hommes et les femmes qui les exercent chaque jour avec passion.

Développement Durable :

Nouvelles consignes de tri à consulter sur le site de la Ville

<https://www.villederueil.fr/fr/actualites/dechets-de-nouvelles-consignes-pour-un-tri-simplifie>

Le Conseil de Village alerte sur les nombreux containers, des encombrants qui restent sur le domaine public en dehors des heures de collecte Ceci constitue des nuisances visuelles, olfactives et d'hygiène. Principalement pour le cheminement des piétons.

Le Service Citoyenneté a transmis au Service Voirie Propreté : des rappels à l'ordre sont prévus concernant les poubelles qui restent sur l'espace public en dehors des horaires de collecte.

Zone à faibles émissions :

La Métropole du Grand Paris souhaite reconquérir la qualité de l'air qui figure parmi les priorités. Pour y parvenir, la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE).

Cette mesure ne vise pas à faire de la Métropole du Grand Paris une zone sans voiture. Ses bénéfices s'étendent bien au-delà, en termes d'amélioration de la qualité de vie, d'attractivité du territoire et de réduction des nuisances sonores.

Questions et observations diverses

Le Conseil de Village signale que les Arcades rue du Château qui accueillent différents commerces ne seraient pas entretenues, il demande un nettoyage renforcé de ces dernières, autant sur les accotements que sous la voute et les soubassements.

Le Service Citoyenneté a transmis au Service Voirie Propreté : le nettoyage des Arcades est déjà renforcé et a lieu une fois par semaine pour le lavage avec karcher et une fois par jour avec un balayage manuel. Les murs des Arcades sont à la charge du bailleur.

Une riveraine demande pourquoi les déchets verts ne sont pas ramassés en Centre-ville. Elle habite un pavillon avenue Paul Doumer proche de la rue Danielle Casanova : comment se débarrasser des déchets verts sans se déplacer systématiquement à la déchetterie ?

Le Service Citoyenneté a transmis au Service Voirie Propreté : le Centre-Ville est doté de 4 collectes pour les ordures ménagères et 1 pour les emballages. Le Centre-Ville est chargé en passages de camions de poubelles. Aujourd'hui les quantités estimées dans ce secteur ne permettent pas de mettre en place une collecte pour les déchets végétaux, la déchetterie semble être la solution recommandée en ce qui concerne le Centre-Ville, les déchets verts sont tolérés en petite quantité dans le bac des ordures ménagères.

<https://www.villederueil.fr/fr/dechets-vegetaux>

